



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

14 mars 2014

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Gilles BLANC, Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Bernard COLIN, Gilles CLERT-GIRARD, Jacques RATEL, Christiane MARECHAL, Fabienne PRUNIER-DAUMAS, Marc SECO.

La séance débute à 19H50.

1 - Approbation du compte administratif 2013

Le compte administratif 2013 recensant toutes les opérations comptables et budgétaires de l'année 2013 fait apparaître les résultats suivants:

- Résultat de fonctionnement : + 176 885.50 €
- Résultat d'investissement : + 290 370.42 €, compte-tenu de l'imputation du résultat n - 1 de + 258 329.61 €.

Compte-tenu des « restes à réaliser » sur investissement d'un montant net de -83 414.06 €, le résultat global de l'exercice 2013 est de + 383 841.86 €.

Le compte administratif 2013 est adopté à l'unanimité.

2 - Approbation du compte de gestion 2013

Le compte de gestion 2013 du receveur municipal (Trésorerie de la Motte Servolex) est conforme au compte administratif de la Commune. Il est adopté à l'unanimité.

3 - Affectation du résultat 2013

Il est décidé à l'unanimité de poursuivre la politique de reversement du résultat du fonctionnement à l'investissement soit 176 885.50 € pour 2013 afin de permettre la réalisation des projets à venir.

4 - Ouverture n°2 de crédits 2014

Le Conseil ouvre, à l'unanimité, les compléments de crédits suivants pour le paiement des dépenses relatives à l'amélioration du réseau de chaleur :

Compte	Opé	Intitulé opération	Objet	Montant
2135	23	Chauffage, réseau chaleur	Travaux d'amélioration	12 000 €
Total				12 000 €

Ce montant vient s'ajouter aux 4000 € déjà votés pour cette opération. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement du réseau pour faire disparaître les disfonctionnements actuels.

5 - Convention commune/Chambéry Métropole relative aux sentiers d'agglomération

Dans le cadre de la Charte Forestière élaborée par Chambéry Métropole, il est prévu de réhabiliter les sentiers de l'agglomération. Sur la commune, trois sentiers sont concernés :

- Liaison GR96 - La Gorgeat
- Projet liaison Jacob-Bellecombette- Sécheron-Village-Centre équestre-Le Penet-le couvent-liaison St Cassin village
- Projet sentier Pierre Grosse-Combe Pichat-Les Meuniers-Centre équestre-Chef-lieu.

La commune reste maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation mais l'agglomération participe à hauteur de 50 % avec un plafond de 30 000 € par opération. La commune a également la charge de l'entretien des sentiers ainsi créés.

Le Conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention fixant les droits et obligations de la commune et de l'agglomération.

6 - Motion contre la baisse du reversement de la taxe sur l'électricité

Le Conseil municipal vote à l'unanimité une motion contre le nouveau dispositif introduit par la loi de finances rectificative 2013 : limitation à 50 % de la perception de la taxe (actuellement reversée à la commune à hauteur de 97 %). Cette décision sera transmise au Préfet.

Fait à Montagnole,
Le 20 mars 2014

Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI

